

ANNEXE 1 CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Calendrier relatif aux demandes de mutation saisies sur SIAM			
	DATE	OPÉRATION	DESTINATAIRES
Uniquement pour les personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie	du mercredi 30 juillet 2025 au dimanche 24 août 2025	Formulation des demandes de mutation	Participants
	du lundi 25 août 2025 au vendredi 29 août 2025	Téléchargement, vérification et signature de la confirmation de la demande par les agents (constitution du dossier avec les pièces justificatives) <i>La signature de la confirmation vaut engagement à accepter l'affectation reçue dans le cadre du mouvement intra-territorial</i>	Participants Les confirmations individuelles doivent être téléchargées par les agents via le portail internet I-Prof SIAM
	le vendredi 29 août 2025	Date limite de retour par les chefs d'établissement à la division des personnels enseignants du vice-rectorat des confirmations de demandes de mutation complétées, signées et accompagnées le cas échéant des pièces justificatives relatives aux situations des agents pour l'attribution des bonifications	Division des personnels enseignants du vice-rectorat ce.dpe@ac-noumea.nc (Objet du mail : INTRA26-« discipline »-« NOM PRENOM »)
	du lundi 1 septembre 2025 au vendredi 12 septembre 2025	Calcul et vérification des barèmes par la division des personnels enseignants du vice-rectorat	Division des personnels enseignants du vice-rectorat
Pour les personnels déjà en poste en Nouvelle-Calédonie et les personnels retenus en liste principale au mouvement extra-territorial	le lundi 15 septembre 2025	Transmission des fiches barèmes et des formulaires de consentement éclairé par la division des personnels enseignants du vice-rectorat aux agents	Participants
	du lundi 15 septembre 2025 au vendredi 19 septembre 2025	Vérification des barèmes par les agents et transmission à la division des personnels enseignants des demandes écrites de rectification et du formulaire de consentement éclairé complété le cas échéant	Bureau DPE1 madnc@ac-noumea.nc (Objet du mail : INTRA26-« discipline »-« NOM PRENOM »)
	à partir du 6 novembre 2025	Résultats	Participants

Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre la fin de la période de saisie pour saisir leur demande de mutation.

Les candidats téléchargent leur **confirmation de demande de mutation** via le portail internet I-Prof SIAM. Les candidats peuvent apporter d'éventuelles corrections manuscrites, en rouge, sur le formulaire. Ils le signent et joignent les pièces justificatives nécessaires avant de le transmettre au chef d'établissement pour visa. Le chef d'établissement transmet la confirmation de demande de mutation à la division des personnels enseignants (ce.dpe@ac-noumea.nc) au plus tard le 29 août 2025.

Les **fiches barèmes** sont envoyées aux candidats par mail sur la messagerie académique (ou la messagerie renseignée sur SIAT pour les personnels retenus au mouvement extra). Après l'avoir vérifiée et signée, les candidats transmettent la fiche barème et le formulaire de consentement éclairé au bureau DPE1 (madnc@ac-noumea.nc) au plus tard le 19 septembre 2025.

Sauf circonstances exceptionnelles, aucune modification ne sera admise passé le 19 septembre 2025.